

COMMUNIQUÉ

96^{ème} session du conseil central de l'action sociale du 1^{er} décembre 2020

Le conseil central de l'action sociale (CCAS) s'est réuni en mode distanciel le 1^{er} décembre 2020 sous la présidence de Madame Isabelle SAURAT, secrétaire générale pour l'administration.

Après l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du CCAS du 3 juin 2020, les membres de cette instance se sont exprimés sur les points suivants :

- **Information concernant le décret relatif à l'action sociale des armées**

Un point d'information sur les orientations et les problématiques émergentes dans le cadre de la révision du décret relatif à l'action sociale des armées, texte pilier pour l'action sociale des armées, a été présenté aux membres du CCAS qui seront associés à la procédure de finalisation de ce texte.

- **Budget action sociale 2021**

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, le budget prévisionnel de l'action sociale a été présenté aux membres du CCAS. Ce budget global est préservé à hauteur de 117,3 M€ après transfert (hors gendarmerie) de 7,04 M€ de crédits d'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (AACV) à l'état-major des armées (EMA). Ce budget permet de poursuivre le financement de la mise en œuvre du plan famille avec une revalorisation de 150 000 €. Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité.

- **Point d'actualité sur la prestation relative à l'aide aux assistants maternels (ASMAT) exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale**

Les membres du CCAS ont bénéficié d'informations statistiques sur la consommation des crédits consacrés à la prestation relative à l'aide aux ASMAT. Des leviers d'action possibles sur le dispositif existant ont également été présentés en séance.

- **Modification de l'arrêté du 25/11/2018 relatif au conseil central de l'action sociale et de son règlement intérieur**

Les projets de modification de l'arrêté du 25 novembre 2018 relatif au CCAS et du règlement intérieur (RI) du CCAS ont été présentés aux membres de l'instance. Ces modifications prévoient notamment d'acter réglementairement la possibilité d'organiser les séances du CCAS en audioconférence ou en visioconférence compte tenu des difficultés et des restrictions qui peuvent se présenter pour réunir l'instance en présence des membres. Ces projets de modification ont également permis d'acter, au sein du RI, des modalités d'organisation concernant le CCAS et ses groupes de travail. Ces projets de textes ont été approuvés à l'unanimité.

- **Projet de circulaire relative aux actions sociales communautaires et culturelles (ASCC)**

La présente circulaire est actualisée afin de reconnaître la possibilité pour les familles en célibats géographiques d'avoir accès aux ASCC du comité social compétent géographiquement par rapport à leur lieu de résidence, de prendre en compte les élèves affectés dans les écoles de formation initiale pour la répartition des crédits, de déterminer les modalités de gestion annuelle des reliquats et de définir les modalités exceptionnelles de financement de cartes et chèques cadeaux pour les enfants à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le projet de circulaire a été approuvé à l'unanimité.

- **Projet de circulaire relative aux allocations pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (AACV) au profit de la gendarmerie nationale**

L'actualisation du projet de circulaire vise à retirer les dispositions relatives aux BdD et à définir une procédure adaptée aux spécificités de la gendarmerie suite au transfert, depuis le 1^{er} janvier 2020, des AACV (hors gendarmerie) vers les crédits des BdD (P178). Le projet de circulaire définit également les modalités de présentation des bilans de l'ensemble des crédits AACV devant le CCAS et les comités sociaux. Le projet de circulaire a été approuvé à l'unanimité.

- **Information concernant la gestion des allocations pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) des bases de défense (BdD)**

Le bilan de la gestion des crédits AACV en 2020 (hors gendarmerie), dont le montant s'élève à 7,04 M€, a été présenté par l'EMA/CiCoS.

- **Information concernant la gestion des allocations pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) au titre de la gendarmerie**

Le bilan de la gestion des crédits AACV 2020 au titre de la gendarmerie, dont le montant s'élève à plus de 700 000€, a été présenté par le SCN ASA.

- **Information concernant le plan de déploiement des crèches du ministère**

Un point d'information sur l'évolution du schéma de construction et de financement des crèches ministérielles a été présenté aux membres du CCAS. Ce dispositif s'inscrit dans un contexte de forte expression de besoin de crèches pour les armées.

Le prochain conseil central de l'action sociale est prévu en juin 2021.